



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 6/2014

Décision de délégation de signature : DDTM des Pyrénées-Orientales

ANNÉE : **2014**

DIFFUSE LE
4 avril 2014



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*
Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
☎ : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SECRETARIAT GENERAL

Décision - Décision du 4 avril 2014 du directeur départemental des territoires
et de la mer des Pyrénées- Orientales modifiant la décision du 15 juillet 2013
portant délégation de signature

..... 1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision

signé par
Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées- Orientales

le 04 Avril 2014

Prefecture de la Lozere
SECRETARIAT GENERAL
BCPEP

Décision du 4 avril 2014 du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées- Orientales modifiant la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de signature

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Perpignan, le 04 AVR. 2014

Direction

DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 15 JUILLET 2013 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°2013189—0035 du 08 juillet 2013 du Préfet de la Lozère, donnant délégation de signature à M. Francis Charpentier, directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

La décision interne portant délégation de signature en date du 15 juillet 2013 pour l'application de l'arrêté préfectoral susvisé

DECIDE

ARTICLE 1 : L'article 2 de la décision portant délégation de signature prise pour l'application de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013 est modifié ainsi qu'il suit :

«ARTICLE 2» :

M.Pascal JOBERT est remplacé par M.Xavier AERTS
Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat
chargé du Service Eaux et Risques

[...]

Le reste sans changement

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à la Préfecture de la Lozère pour publication au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,

Francis CHARPENTIER

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎+33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Fax : ☎+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr